



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 juillet 2020  
18 heures 00

-----

GF/VC

N° 002563

Cofinancement - Mise en place du Plan communal de sauvegarde dans le cadre de l'épidémie COVID 19 - Demande de subvention FRAT COVID

Affiché le :

Le mardi 28 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 4

La mise en place d'une véritable politique de prévention et de gestion des risques sur le territoire de la commune d'Apt répond à une volonté politique récente qui remonte à la fin de l'année 2015.

Dès son arrivée, la nouvelle équipe municipale a voulu doter la ville de moyens de réponse à la fois rapides et efficaces pour faire face aux risques déjà présents sur le territoire de la commune (inondation, incendie, accident, catastrophe naturelle) mais aussi aux nouvelles menaces (terrorisme, conséquences du réchauffement climatique, pandémie).

La méthodologie utilisée pour combler son retard dans ce domaine a consisté à se concentrer sur la création d'un poste communal de commandement (PCC) et sur la formation des acteurs de la gestion de crise comme phase I de la conception et du déploiement d'un plan communal de sauvegarde véritablement opérationnel.

La pertinence de cette méthodologie a été confirmée à l'épreuve de crises réelles qui ont nécessité la mobilisation du poste communal de commandement à de nombreuses reprises entre 2016 et 2020 et permis de gérer des situations qui ont fait peser des risques réels et sérieux sur la sécurité des biens et des personnes ; notamment trois épisodes de crue du Calavon classés catastrophes naturelles, une tentative d'attaque terroriste déjouée, ou encore, plus récemment, l'épidémie de

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200728-2563-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020

C'est donc à travers sa nouvelle politique de prévention et de gestion des risques que la ville d'Apt a pu réagir avec rapidité et efficacité face aux crises auxquelles elle a été confrontée.

La création du poste communal de commandement, la formation des acteurs de la crise (exercices de simulation grandeur nature et confrontation à des crises réelles), et enfin, l'anticipation d'un large éventail de risques ont permis d'élaborer un plan communal de sauvegarde volontairement opérationnel.

Ainsi par exemple, l'activation du PCC pendant 16 semaines, dès le début du mois de mars 2020, a permis de préparer la réponse au risque pandémique d'une part, et d'autre part, de la gérer tant au niveau communal qu'intercommunal, ceci en créant un processus d'entraide et de coordination avec l'hôpital d'Apt, le monde médical, les structures intercommunales et les représentants de l'Etat sur le territoire.

Dans le cadre de son Plan d'urgence et de solidarité, **la Région SUD** s'est engagée à soutenir les projets d'investissement portés par les communes à travers le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire (FRAT COVID 19). L'objectif de ce Fonds d'aide exceptionnelle est d'accompagner de manière simple et réactive les communes et va permettre d'aider à finaliser l'opérationnalité du plan communal de sauvegarde (PCS) afin de pouvoir le déployer à 100 % de son objectif de protection et de sécurité de la population, des visiteurs et touristes.

En effet, la spécificité de la crise liée à l'épidémie mondiale de Covid-19 a permis de cerner avec une pertinence accrue les mesures de prévention de propagation, de protection et de sécurisation de la population. Il s'agit donc de parfaire les dispositifs et outils de gestion de cette crise dont la nature ne permet pas, à ce stade, d'imaginer la durée exacte ou l'impact de son ampleur en fin de crise. Il est donc essentiel aujourd'hui d'anticiper le scénario d'une nouvelle vague épidémique et de préparer une réponse adaptée aux spécificités d'une ville centre qui est aussi un territoire touristique.

Ce PCC est installé dans les locaux de la mairie rendant indispensable le besoin de renforcer la sécurité de la mairie dont le bâtiment abrite l'administration et les élus. Ce besoin est d'autant plus aigu que la mairie partage un jardin commun avec la sous-préfecture, source d'intrusion possible. Il est donc prévu de réaliser des aménagements pour empêcher toute intrusion, protéger la mairie et la sous-préfecture, les agents publics, les élus, les visiteurs et appartements privés de la sous-préfecture.

Lieu essentiel pour la gestion de la crise, le PCC doit compléter ses équipements et moyens de communication : Smartphones, talkiewalkies, ordinateurs portables, système de visioconférences, etc.). La communication entre les différents acteurs doit être efficace, tout en sécurisant ces mêmes acteurs : secours, techniciens de la ville, élus, police...

Par ailleurs, le gymnase GUIGOU a été choisi comme lieu d'accueil de la population en cas de sinistre ou, dans le cas d'une crise sanitaire, un lieu pouvant accueillir la population touchée par le virus (le temps de pouvoir les accueillir et les isoler dans de meilleures conditions : gites, hôtels ou autres), un lieu médical.

Enfin, les bâtiments municipaux accueillant du public (mairie, médiathèque, musée, services techniques, CCAS, SAJ, service population, etc.) doivent être dotés d'équipements de protection des agents et du public tels que des écrans en plexiglas, des distributeurs de savon, des kits d'intrusion SOS.

Enfin, dans le contexte actuel d'incertitude sur la durée de la crise épidémique et/ou les possibilités de résurgence, la commune prévoit de se doter de masques de protection FFP2, de masques chirurgicaux et de lunettes de protection pour les agents les plus exposés à la contamination (nettoisement, voirie, piscine...)

À ce titre, Madame le maire propose de solliciter la Région SUD dans le cadre du dispositif FRAT COVID à hauteur de 49 486 €.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200728-2563-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020

Soit un plan de financement suivant :

<b>FRAT COVID 2020 APT</b>				
DÉPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Volet 1 PCS — ÉQUIPEMENT DU POSTE COMMUNAL DE COMMANDEMENT	34 737,05 €	FRAT COVID	49 486 €	50
VOLET 2 : PCC — PROTECTION DE LA POPULATION ET DISPOSITIFS DE SECOURS	37 056,50 €			
VOLET 3 : PCS — ÉQUIPEMENTS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	14 289,45 €	autofinancement	49 487 €	50
VOLET 4 : PCS — FOURNITURES ET CONSOMMABLES	12 890,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>98 973,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>98 973,00 €</b>	

#### LE CONSEIL A LA MAJORITE

**Approuve** le projet de mise en place du Plan Communal de Sauvegarde dans le cadre du Covid 19,

**Sollicite** auprès de la Région SUD un financement à hauteur de 49 486 €,

**Autorise** Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20200728-2563-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020